



Votre adhésion à l'**ATSCAF54** est arrivée à expiration le 31 août ou vous n'êtes pas encore adhérent ? Il convient donc de la renouveler ou de souscrire une adhésion si vous souhaitez bénéficier de nos prestations pour la nouvelle saison.

Cela vous permettra notamment

- d'**obtenir des tarifs réduits** (liste non exhaustive) pour :
 - des places de cinéma, de concert (NJP) et de théâtre sur Nancy et la région Lorraine
 - des abonnements à la Manufacture
 - les complexe Squash - Badminton du Rêve et du TSB, le livret ou l'application Passtime, les abonnements dans les salles Fitness Park de Nancy et de la Métropole
 - des entrées à Nancy Thermal, Thermapolis, la Villa Pompéi, Fraispertuis, le parc Walygator ainsi que le zoo à Amnéville
 - le parc animalier de Ste Croix à Rhodes, les cirques itinérants de passage dans la région
 - l'accès aux tarifs réduits des autres ATSCAF départementales dont celle du Grand Paris très puissante ou celles des départements montagneux très pratiques pour les forfaits ski
 - des commandes groupées de vins, de parfums ainsi que des billets d'entrée pour tous les parcs et autres aquariums, musées, châteaux via la plateforme Emile's, etc, etc ...
- de **pratiquer du sport** :
 - ❖ tennis (CNIF et championnat de tennis entreprise)
 - ❖ badminton en CNIF et en loisirs grâce à une convention signée avec la Métropole qui met à notre disposition la grande halle des Aiguillettes deux fois par semaine
 - ❖ foot à 7 (CNIF et tournois corpos)
 - ❖ golf à tarif réduit grâce à la convention signée avec le U-Golf de Pulnoy
- de **voyager**, tant avec les voyages organisés au plan local par la dynamique section Voyages de l'**ATSCAF54** drivée de main de maître par Pascale Tarillon, qu'avec ceux proposés par l'ATSCAF Fédérale. De plus, votre cotisation annuelle vous permet d'obtenir **8% de réduction** sur tous les voyages individuels proposés par les **agences de voyage** partenaires de l'ATSCAF fédérale et dont la liste figure dans les revues que vous recevez à domicile
- de **séjourner** dans les résidences ATSCAF notamment en montagne et dans d'autres villages de vacances, genre VVF ou Néméa, grâce à la signature de conventions, de **profiter** des différents partenariats mis en place notamment avec la **BFM via la Société Générale**

Le montant de la cotisation (paiement par virement ou chèque) est le suivant :

- **15 euros pour les fonctionnaires d'une administration financière et leurs conjoints**
- **7 euros pour les enfants mineurs des adhérents**
- **20 euros pour tous les extérieurs (enfants et adultes)**

Pour tous renseignements n'hésitez pas à nous contacter via :

↳ Marie-France COLOMBEY – Trésorière : ☎ 06.78.88.36.04 atscaf54@gmail.com

↳ Tous les correspondants **ATSCAF54** de vos administrations

Vous serez régulièrement informés via notre newsletter mais le mieux reste de consulter notre site internet toujours actualisé

www.atscaf54.fr